PROGRAMME DE FORMATION
UTILISATION DES ECHELLES, ESCABEAUX ET PLATEFORMES INDIVIDUELLES ROULANTES

REDBIRD_V1 du 29/01/2025

Objectifs de la formation

- Connaître le cadre réglementaire applicable au travail en hauteur
- Savoir utiliser une plateforme individuelle roulante, une échelle et/ou un escabeau en sécurité dans son environnement professionnel.

Personne concernée

Toute personne étant amenée à utiliser des échelles, des escabeaux et/ou plateformes individuelles roulantes

Prérequis

Ne pas avoir le vertige

Méthodes et moyens pédagogiques

Modalités : en présentiel
Méthodes pédagogiques : explication et démonstration du formateur, Mise en situation réelle de chaque participant
Matériel : échelles, escabeaux et/ou plateforme individuelle roulante
Ressources : support Powerpoint
Intervenant : Formateur à la sécurité aux travaux en hauteur

Organisation

10 stagiaires maximum par session. Les stagiaires devront être en possession de leurs E.P.I. (chaussures de sécurité, casque, baudrier rétro réfléchissant, gants, …) conformément à leurs instructions à respecter
Une feuille d'émargement sera à signer par chaque stagiaire à chaque demi-journée.
Un livret aide-mémoire sera remis au stagiaire en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation
Nombre de participants : 4 à 10 participants
Durée : 7 heures soit 1 journée (les dates et horaires seront à déterminer ensemble, la formation aura lieu en vos locaux)
Le délai d'accès tient compte des différentes formalités nécessaires à l'accessibilité à la formation dans un temps minimum d'un mois avant le début de l'action.
Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO)
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres)

Délai d'accès :

- En intra : dates, horaires et lieu de votre choix

PROGRAMME DE FORMATION
UTILISATION DES ECHELLES, ESCABEAUX ET PLATEFORMES INDIVIDUELLES ROULANTES

REDBIRD_V1 du 29/01/2025

Contenu de la formation

THEORIE:

- **La réglementation applicable au travail en hauteur**
 - Réglementation européenne et nationale
 - Statistiques nationales
 - Définition du travail en hauteur et des chutes de hauteur
 - Obligations des employeurs et des salariés
 - Droit d'alerte et droit de retrait
 - Le plan de prévention
- **Les moyens de protection collective contre les chutes**
 - Les équipements permanents.
 - Les équipements temporaires.
 - Les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP).
- **Les équipements de protection individuelle contre les chutes**
 - Les casques, les gants et les chaussures.
 - Les composants d'un système de liaison : harnais, longe, sangles, antichute, connecteurs.
- **Les bonnes pratiques d'utilisation d'échelles, escabeaux et PIR**
 - Contrôle d'une échelle, d'un escabeau ou d'une PIR avant utilisation en reconnaissant les causes nécessitant une mise au rebut.
 - Mettre en place le matériel en respectant les réglages et fixations définis par le fabricant.
- Montée, descente et travail sur l'échelle, l'escabeau ou la PIR.

PRATIQUE

- Mise en situation professionnelle avec les différents équipements de l'entreprise.

Modalités d'évaluation

Questionnaire de positionnement
QCM
Exercice pratique
Questionnaire de satisfaction

Modalités tarifaires :

Tarif intra entreprise : 750€ pour le groupe

Contact :
Mylène DUBROCA
0692 55 44 28
redbird.reunion@gmail.com